L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Succursale 74 — 16 Carondelet.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 29 JANVIER 1891.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

ON demande — Un ouvrier typographe. S'adresser à "L'Orléanais" 156 rue Royale. 29 janv—3f

ON demande—Une bonne gardienne d'enfant. S'adresser 225 rue Esplanade. 27 janv—7 f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, désirerait un emploi de fille de chambre ou comme employé dans une famille ou une institution. Louis Muller, aux soins de J. Fuchereau, coin Bienville et Royale. 30jan—7f

PAR LE CONSTABLE.

J. B. Pearson vs Thos J. Raymond.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 18,985—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. E. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vente à l'encan, SAMEDI, le 7 février 1891, à midi, au local No 488 rue Bienville, entre les rues Tyroit et Roubalier, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Le contenu de la buvette No 458 rue Bienville, consistant en comptoirs, étagères, liqueurs, tables, chaises, etc., aussi le bornes non expiré du bail de dite maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRED. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

29 jan—28—fév 3 7

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de M. Beauvillier et Bridget Degnan, en femmes de mariage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 30,814—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia De Latte, femme de John De Latte, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
29 jan—29—3 7 fév Greffier.

Succession de Carlos Lavicen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,867.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS,
21 jan—21 25 30 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. —No 32 029—Division B—Brice Semken vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Brice Semken soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, au son bureau No 133 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge de ce dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. B. Philips, Esq. soit par le présent nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1891.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division C.—W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de feu Thomas McGrath, et la dite raison sociale contre toute personne ou personnes ayant ou prétendant avoir des réclamations contre la succession de feu Thomas McGrath et contre les personnes de William B. McGrath et de la raison sociale de la succession de feu Thomas McGrath soit ces requêtes en date du 17 février 1891, à 11 heures A. M. que A. Bernard Eex, Esq., accepté comme pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William B. McGrath et contre les biens de la dite succession soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,945—Thomas H. Galway vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas H. Galway soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le LUNDI, 23ème jour de février 1891 à 11 heures A. M., dans le but que les dits pétitionnaires leur fasse la remise de ses biens, leur nomme un syndic et prenne en considération les autres questions que les créanciers pourraient leur soumettre, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. B. Philips, Esq. soit par le présent nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10jan—10 28 fév13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division C.—W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de feu Thomas McGrath, et la dite raison sociale contre toute personne ou personnes ayant ou prétendant avoir des réclamations contre la succession de feu Thomas McGrath et contre les personnes de William B. McGrath et de la raison sociale de la succession de feu Thomas McGrath soit ces requêtes en date du 17 février 1891, à 11 heures A. M. que A. Bernard Eex, Esq., accepté comme pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William B. McGrath et contre les biens de la dite succession soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,945—Thomas H. Galway vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas H. Galway soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le LUNDI, 23ème jour de février 1891 à 11 heures A. M., dans le but que les dits pétitionnaires leur fasse la remise de ses biens, leur nomme un syndic et prenne en considération les autres questions que les créanciers pourraient leur soumettre, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. B. Philips, Esq. soit par le présent nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10jan—10 28 fév13

Succession de Conrad Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,867.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS,
21 jan—21 25 30 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32 029—Division B—Brice Semken vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Brice Semken soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, au son bureau No 133 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge de ce dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. B. Philips, Esq. soit par le présent nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1891.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 jan—21 25 30 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,014.—Gustave Schlesinger (individuellement) et comme membre de la raison sociale Gustave Schlesinger & Co. vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par Gustave Schlesinger individuellement et comme membre de la raison sociale de Gustave Schlesinger & Co. et de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; il est ordonné qu'une réunion de ces créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. Jaeger, notaire, au bureau No 137 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires de dit Gustave Schlesinger, élire un syndic et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. M. que F. B. Thomas, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division C.—W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de feu Thomas McGrath, et la dite raison sociale contre toute personne ou personnes ayant ou prétendant avoir des réclamations contre la succession de feu Thomas McGrath et contre les personnes de William B. McGrath et de la raison sociale de la succession de feu Thomas McGrath soit ces requêtes en date du 17 février 1891, à 11 heures A. M. que A. Bernard Eex, Esq., accepté comme pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William B. McGrath et contre les biens de la dite succession soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,945—Thomas H. Galway vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas H. Galway soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le LUNDI, 23ème jour de février 1891 à 11 heures A. M., dans le but que les dits pétitionnaires leur fasse la remise de ses biens, leur nomme un syndic et prenne en considération les autres questions que les créanciers pourraient leur soumettre, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. B. Philips, Esq. soit par le présent nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10jan—10 28 fév13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division C.—W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de feu Thomas McGrath, et la dite raison sociale contre toute personne ou personnes ayant ou prétendant avoir des réclamations contre la succession de feu Thomas McGrath et contre les personnes de William B. McGrath et de la raison sociale de la succession de feu Thomas McGrath soit ces requêtes en date du 17 février 1891, à 11 heures A. M. que A. Bernard Eex, Esq., accepté comme pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William B. McGrath et contre les biens de la dite succession soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,945—Thomas H. Galway vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas H. Galway soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le LUNDI, 23ème jour de février 1891 à 11 heures A. M., dans le but que les dits pétitionnaires leur fasse la remise de ses biens, leur nomme un syndic et prenne en considération les autres questions que les créanciers pourraient leur soumettre, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. B. Philips, Esq. soit par le présent nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10jan—10 28 fév13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la